

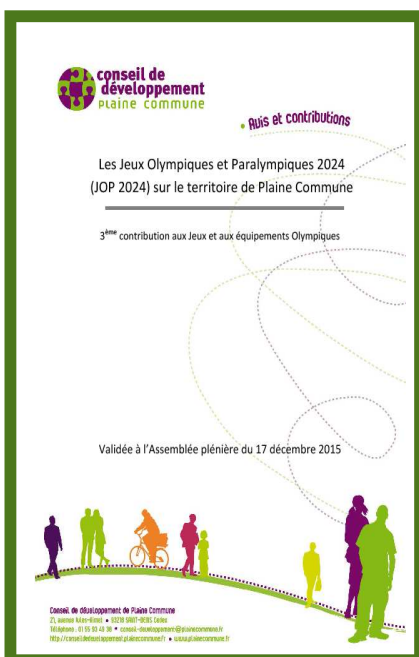
# REGARD CITOYEN

## Sur les JOP 2016 de RIO dans la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques sur le territoire en 2024



Contribution validée en Assemblée plénière le 27 avril 2017

### POUR EN SAVOIR PLUS



## PRÉAMBULE

L'été 2016 a certainement permis aux Français de s'intéresser (plus ou moins) à la fois au déroulement des épreuves sportives ainsi qu'aux différents reportages sur la vie des Cariocas. Les différentes sources d'informations ont été la télévision, la radiophonie, la presse écrite, internet infos et réseaux sociaux, et également la plus ancienne source de communication, à savoir « le bouche à oreille ».

Aujourd'hui, le recul sur l'événement nous offre l'opportunité de rédiger un **retour d'expérience** et d'exprimer clairement ce que nous souhaitons voir ou ne pas

voir dans l'hypothèse où Paris se verrait attribuer l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques - JOP 2024.

Nous espérons que le mal récurrent concernant le scandale de dopage dès le début des jeux et les balbutiements embarrassés du CIO, qui l'ont conduit à se décharger de toute prise de décision sur les Fédérations Internationales (qui n'a fait que détériorer un peu plus l'image du sport de haut niveau), ne fera pas partie des JOP futurs, car nous n'avons à notre échelle aucun moyen d'action pour nous prémunir de ce fléau.

## CE QUE NOUS AVONS OBSERVÉ

**1** L'organisation de ces JOP a été confrontée à une mauvaise planification des travaux et la prévision budgétaire sous-estimée. La gouvernance n'a pas assuré son rôle.

Le village olympique inachevé a contraint une délégation à se loger provisoirement à l'hôtel.

Plusieurs questions se posent :

- les travaux ont-ils été programmés suffisamment tôt ?
- la main d'œuvre était-elle suffisante ?
- quelles compétences ont été employées par le maître d'ouvrage ?

**2** L'écologie n'a apparemment pas été une préoccupation essentielle de l'organisateur. La station d'épuration prévue au dossier de candidature et normalement budgétisée, n'a pas vu le jour. Les eaux usées de la ville ont été rejetées dans l'océan. Outre la question écologique, le défaut de réalisation de cet équipement a créé un inquiétant problème sanitaire concernant le déroulement des épreuves olympiques en « eau libre ». Malgré les avertissements appuyés des scientifiques, qui suite à des analyses de l'eau ont mis en évidence la prolifération de bactéries très dangereuses, le CIO et les organisateurs ont choisi d'occulter le problème au risque de mettre en péril la santé des athlètes.

**3** Les JOP de Rio ont démontré que : Le manque d'anticipation sur la réalisation d'un plan de déplacement cohérent et correctement dimensionné pour une agglomération importante comme Rio ne peut pas être corrigé à l'approche d'un événement de l'ampleur des jeux. En effet, les habitants, les visiteurs et les athlètes se sont trouvés fréquemment confrontés à un manque de transports efficaces pour accéder aux différents lieux de compétitions. Plus regrettable a été de ne pas avoir développé des équipements facilitant les déplacements des personnes porteuses de handicap.

**4** Le public brésilien n'a pas manifesté un engouement important pour les épreuves sportives olympiques hormis quelques sports très populaires au Brésil. Ce manque d'investissement a été visible dans les gradins de certaines disciplines qui ont manqué de spectateurs. Par contre, lorsque les organisateurs ont décidé de faire des efforts significatifs sur le coût de la billetterie, particulièrement en direction de la jeunesse, lors des épreuves Paralympiques : le public était présent pour encourager les sportifs.

**5** La gestion des bénévoles a été une difficulté pour les organisateurs. Très rapidement ils ont constaté qu'un nombre conséquent de personnes qui s'étaient portées volontaires pour l'organisation des Jeux avaient déserté leurs missions. Peut-être n'y ont-ils trouvé aucun intérêt ou se sont-ils sentis déconsidérés ? Plusieurs démissionnaires ont justifié leur absence par le manque d'organisation des Jeux et du bénévolat en particulier : manque d'informations sur leur affectation, mauvaises conditions de travail, repas insuffisants, horaires exagérés, sentiment d'exploitation par le CIO...

**6** Plus dommageable pour l'image des jeux de RIO a été l'annonce faite par les organisateurs sur l'impossibilité d'organiser des jeux Paralympiques. Il semble que le budget prévu pour les JOP de RIO ait été mal évalué ou mal réparti. Les autorités brésiliennes ont dû réinjecter de l'argent sur cet événement dans un contexte national de grandes difficultés financières. Il est malheureusement évident que la population sera la première à souffrir de cette situation car les fonds dépensés ne pourront pas être utilisés pour améliorer le quotidien des habitants. Cette situation a mis en évidence l'importance de la qualité de la gouvernance qui se doit d'être très transparente sur ses choix afin d'éviter tout gaspillage de fonds.

Toutes ces observations sont majoritairement faites au travers des nombreux reportages réalisés par différents médias pendant les jeux de Rio, qui au final, n'ont pas rendu une image très positive de la ville surtout si on y ajoute l'instabilité politique du pays.

En ce qui concerne les organisations des futurs jeux, nous pouvons en déduire qu'il est très important d'agir bien en amont de l'attribution d'un tel événement pour ne pas être exposé à des situations identiques, que ne manqueraient pas de souligner les médias étrangers comme l'on fait ceux dépêchés par la France pour les Jeux de Rio 2016.

## LES DÉFIS POUR 2024

Pour la création d'un village olympique, il semble peu probable que nous soyons victimes de retards conséquents sur l'achèvement des travaux puisque le projet est celui de la création de « l'Eco quartier » dont les travaux sont commencés. De surcroît, les choix écologiques et esthétiques sont totalement opposés à ceux de Rio (avec un village d'athlètes dans des tours de 30 étages). Par contre, nous devons particulièrement nous investir dans sept domaines sensibles.

**1 L'écologie :** Il est urgent d'investir dès à présent dans des équipements permettant d'améliorer la **qualité de l'eau de Seine**. Et plus particulièrement celle du bassin de la Villette si nous voulons pouvoir faire profiter aux athlètes des JOP 2024 d'eaux saines, aptes à accueillir des épreuves sécurisées en « eau libre ». Un autre intérêt de ces investissements serait de pouvoir profiter de ces aménagements en amont des jeux.

L'amélioration de la qualité des eaux de Seine ne peuvent pas être dissociés du **nettoyage et de l'aménagement des berges de Seine**, y compris celles de Plaine Commune qui sont actuellement dans beaucoup d'endroit réduites à l'état de décharges à ordures.

**2 Les actions pour les personnes porteuses de handicap :** Les acteurs du transport en commun et autres doivent désormais s'impliquer encore plus dans l'amélioration des **conditions de circulation** des personnes en situation de handicap. En effet, nombreuses sont les difficultés rencontrées pour accéder aux autobus, aux trains, aux équipements administratifs, sportifs ou commerciaux. Devant l'ampleur de la tâche, là aussi, il est urgent de ne plus différer les actions.

**3 Les bénévoles :** Concernant le bénévolat individuel ou associatif, il nous semblerait utile de disposer d'une **association unique et temporaire** qui aurait pour mission de gérer tout volontaire quel que soit sa condition ou son origine. N'oublions pas que notre territoire abrite plus de cent nationalités différentes c'est-à-dire autant de possibilités linguistiques qui pourraient se révéler très utiles pour l'accueil des visiteurs. **La considération envers ces bénévoles** devra être particulièrement démonstrative.

**4 La billetterie / tarif des billets :** Il est essentiel que la politique de la **billetterie soit financièrement accessible aux habitants** pour ne pas se trouver devant des installations sportives peu remplies. N'oublions pas que pendant le mois d'août la population présente sera celle dont les moyens financiers ne lui permettent pas de partir en congés d'été. Ou une population qui travaille, et par conséquent ne disposant que de peu de temps pour aller voir des épreuves sportives.

**5 Des retombées pour les acteurs économiques locaux :** Ils n'échapperont pas à l'obligation de canaliser les investissements pour **permettre à l'emploi local** de se développer et assurer un développement économique local durable.

Il faut également **des retombées locales dans la durée** ce que nous n'avons pas réussi à faire avec le Stade de France. Cela nous obligera à coordonner l'action des PME et TPE en fonction des besoins exprimés par le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques (COJO).

Cette stratégie économique impose dès à présent de recenser et d'évaluer **les compétences disponibles sur le territoire** en lien avec les maisons de l'emploi. Afin de combler les manquements, en mettant en place une **politique de formation collée adaptée** au terrain qui permettrait à de nombreux habitants de sortir de la « désespérance professionnelle ».

**6 La gouvernance :** La ville de Paris va attribuer 145 millions d'euros pour la construction ou la rénovation d'infrastructures. Sur ces 145 millions, 35 millions devraient être affectés au territoire dont 12,5 millions pour la piscine de Marville.

**Une participation des populations et acteurs sportifs concernés est indispensable.** Devant l'importance des sommes annoncées, il nous semble logique que les citoyens et relais locaux soient associés à la gestion du projet et à l'utilisation des moyens financiers attribués. Nous nous interrogeons également sur **le pouvoir de décision accordé à Plaine Commune sur la gouvernance du projet** et dans les différents conseils d'administrations.

Le Conseil de développement est associé au **comité des partenaires JOP 2024** mis en place par Plaine Commune, suite à la contribution réalisée sur les Jeux en décembre 2015. Nous souhaitons que cette instance, qui transmet beaucoup d'informations, soit également un lieu de débat sur les « perspectives ».

La période que nous vivons génère de plus en plus de suspicion de la part des citoyens envers les pouvoirs administratifs et financiers ce qui oblige à une **transparence** sans concession de toute personne mise en responsabilité.

**7 Ne pas décevoir :** Pour bon nombre de nos concitoyens, l'organisation des JOP en 2024 en Seine-Saint-Denis est vécue comme l'opportunité de pouvoir **valoriser le territoire** dans un contexte où ils se sentent trop souvent stigmatisés par des médias, des réseaux sociaux, des élus, entraînant dans cette voie une partie de la population extérieure au territoire. Résultat : l'image négative du territoire est persistante.

Par conséquent, il faudra, si nous sommes choisis pour organiser les JOP, que **les investissements engagés permettent à la population d'améliorer son cadre de vie au quotidien**. Nous risquerions, sinon, de devoir gérer un mécontentement équivalent à l'espoir suscité par la venue des JOP.

## CONDITIONS D'ELABORATION

18 membres du Conseil de développement ont participé aux deux groupes de travail des 11 octobre 2016 et 2 février 2017

Sylvie	ARSLAN	Pascal	LACROIX
Jean-Jacques	BARAER	Florine	MARIE
Jean-Marc	BERNARD	Benjamin	MEURA
Joseph	BOUCHEZ	Patrick	ROY
Christian	CARDON	Véronique	SAINT AUBIN
Germinal	EGIDO	Jeanne	TESSIER
Estelle	GRINFELD	Martine	TIERCELIN
Adolphine	KOULOUNDA	Marc	VIDORE
Martina	KOST	Danièle	VIGIER

## LE CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

Il **contribue à la mise en débat d'enjeux** concernant les citoyens, le territoire et son devenir, notamment dans le cadre du grand Paris. Les Conseils de développement, ont **vocation à faire participer la société civile aux projets de territoire** des Agglomérations et des Pays. Ces instances consultatives, de concertation et de démocratie territoriale ont été introduites par la loi « Voynet » de 1999.

Le Conseil de développement -instance de démocratie participative de l'Etablissement Public Territorial de Plaine Commune- préfiguré en 2003, a été créé par délibération en 2005.

**Lieux d'expression et de dialogue, il est force de propositions** (44 avis et contributions depuis sa création). Il apporte sa réflexion aux élus afin que les personnes habitant ou travaillant sur le territoire, soient concernées et au cœur du projet d'agglomération.

**Il est composé de 80 membres bénévoles, reflet de la diversité de la société civile**

Le Conseil de développement est membre actif de **la Coordination nationale et de la Coordination francilienne des Conseils**, dont l'une des missions est de soutenir la création de ce type d'instance. Il existe 480 Conseils de développement en France. Ils regroupent 30.000 bénévoles.

**Rejoindre le Conseil de développement de Plaine Commune ou être informé**

Toute personne, habitant, travaillant à Plaine Commune (non élue) et investie dans un collectif, peut candidater pour être membre du Conseil de développement.

Toutes nos contributions sont publiques et en ligne <http://conseildedeveloppement@plainecommune.fr/>

## CONTACT

Conseil de développement de Plaine Commune  
21 rue Jules Rimet - 93218 Saint-Denis Cedex

Animatrice, Valérie Grémont : 01-55-93-57-52  
Assistante, Elisabeth Velardi : 01-55-93-49-38

[conseil-developpement@plainecommune.com](mailto:conseil-developpement@plainecommune.com)

<http://conseildedeveloppement@plainecommune.fr/>

Également accessible depuis [www.plainecommune.fr](http://www.plainecommune.fr)